



OFFRE D'EMPLOI

## Recrutement d'un(e) « Chargé.e de mission Energies Renouvelables »

Contrat de projet jusqu'au 31/12/2028

Créé en octobre 2024, le Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude est le 59e Parc de France et le 3<sup>ème</sup> Parc breton. C'est un territoire de terre et de mer qui réunit Côtes-d'Armor et Ille-et-Vilaine dans une succession de paysages exceptionnels accueillant une grande richesse naturelle et un patrimoine bâti remarquable.

Son Syndicat mixte, qui rassemble les 66 communes du Parc, 3 intercommunalités, deux Départements et la Région Bretagne tout en associant une grande diversité d'acteurs locaux, a en charge la coordination et la mise en œuvre de la charte du Parc à travers la conduite de nombreuses actions dans des domaines comme la préservation et la valorisation de la nature, du patrimoine culturel et des paysages, de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement, de l'économie durable... Il a également pour mission l'expérimentation et l'innovation, notamment vis-à-vis du changement climatique.

### \* Contexte

L'une des mesures de la charte du Parc intitulée « Réussir la transition énergétique sur le territoire Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude » fixe des objectifs de diminution de la consommation énergétique (et d'efficacité) et de développement de la production d'énergie renouvelable (EnR) tout en prenant en compte la biodiversité, le paysage et le patrimoine. Les collectivités ont déjà déployé des plans et stratégies portant notamment sur les EnR, dont des plans climat air énergie (éventuellement intégrés au SCOT). Des projets sont portés par les groupes privés, voire des collectifs citoyens. Le territoire recèle une biodiversité et des paysages remarquables ; le développement des EnR implique donc une vigilance particulière.

Une dynamique s'est engagée récemment entre les 3 Parcs naturels régionaux bretons (Armorique et Golfe du Morbihan) et la Région Bretagne sur cette thématique. Afin de la développer et de contribuer à réussir la transition énergétique dans ces territoires fragiles, tous les trois ont candidaté et été lauréats d'un appel à projets sur fonds européens (FEDER) organisé par la Région Bretagne. Ils pourront ainsi partager les expériences et expérimentations et permettre aussi leur essaimage dans d'autres territoires.

### \* Missions

Sur la base de la charte du Parc, en lien avec l'élu du Bureau syndical du Parc délégué à cette thématique et sous la responsabilité du directeur technique, le/la Chargé.e de mission Energies Renouvelables contribuera à mettre en œuvre la mesure de la charte du Parc sur la transition énergétique, pour les rôles envisagés pour le syndicat du Parc, et en complémentarité avec les collectivités et les autres acteurs impliqués.

Le/la Chargé.e de mission Energies Renouvelables devra mener les actions suivantes :

- Rédaction technique des avis du Syndicat mixte du Parc sur les projets d'énergies renouvelables (débattus et votés par le Bureau syndical du Parc) et des volets relatifs à l'énergie dans les documents d'urbanisme et de planification.
- Coopération avec les collectivités sur les documents de planification notamment énergétique.
- Accompagnement et assistance des collectivités et des acteurs locaux dans les projets de développement des énergies renouvelables et échange avec les porteurs de projets le plus en amont des projets, dont :
  - Suivis et échanges avec des développeurs de projets EnR en collaboration avec les EPCI et autres collectivités.
  - Analyses techniques des dossiers environnementaux et paysagers sur les projets EnR.
  - Selon les évolutions, conseiller les collectivités sur les zones d'accélération des EnR (rôle des Parcs prévu par le Code de l'environnement).
  - Participation aux différents comités, réunions des partenaires et animations en lien avec son domaine d'activité.
- Relai de la Région pour le territoire du Parc pour l'animation du programme expérimental désamiantage/solarisation de toits.
- Collaboration avec les Centrales villageoises Rance Emeraude et accompagnement au développement de boucles d'autoconsommation.
- Réflexion avec le Conseil scientifique et prospectif du Parc sur les EnR dont la filière méthanisation au regard des enjeux du territoire.
- Animation d'échanges avec les réseaux d'associations, d'habitants.
- Animation du partage d'expériences au sein du Parc et avec ses territoires voisins.
- Développement des outils pédagogiques et de médiation sur les EnR et les économies d'énergie en lien avec les animateurs des Maisons nature du Parc.
- Mutualisation des expériences avec les Parcs naturels régionaux bretons afin de contribuer à l'émergence d'une vision partagée des enjeux climatiques et énergétiques ; permettre l'essaimage des expériences vers les autres territoires.
- Echanges avec le réseau des 59 Parcs naturels régionaux et leur Fédération, tous impliqués sur cette thématique, partage d'expériences.
- Communication (en lien avec la chargée de communication), suivi et bilan des projets.



## Profil

### Diplôme requis

- Bac +3 min. ; avec expérience professionnelle minimale ; si possible ingénieur, Master 2 ou équivalent dans les domaines

### Connaissance / Savoir-faire

- Maîtrise des enjeux et techniques liés à l'énergie
- Organisation, objectifs et enjeux des Parcs naturels régionaux
- Connaissance des structures territoriales, des intercommunalités et des politiques publiques en faveur des transitions écologique et énergétique
- Capacités d'expertise, de vision stratégique et prospective, d'analyse et de synthèse
- Conduite de projet : capacité à animer et mettre en œuvre des actions partagées
- Rigueur administrative et financière

### Aptitudes / Savoir-être

- Adaptabilité, travail en équipe et en transversalité, aptitude au travail en réseau
- Aisance relationnelle, sens du dialogue, aptitude à la négociation et à la concertation

- Dynamisme, capacité à mobiliser et fédérer autour d'un projet
- Rigueur et méthode
- Qualités rédactionnelles

## \* Cadre contextuel et de travail

Rémunération : référence grille fonction publique territoriale catégorie A ingénieur territorial ou B technicien principal 1ère ou 2nde classe + régime indemnitaire ; complémentaires santé et prévoyance collective proposées.

- Contrat de projet sur emploi non permanent : recrutement possible par voie de contrat pour un agent titulaire en disponibilité.
- Contrat de projet jusqu'au 31/12/2028
- Travail à temps complet – 39h + RTT
- Date d'embauche souhaitée : le plus rapidement possible
- Bureau basé à Dinan (Côtes d'Armor) dans les locaux du Syndicat mixte du Parc
- Permis B indispensable et véhicule personnel disponible et assuré en cas d'utilisation dans le cadre professionnel (indemnisation frais kilométriques selon règles de la Fonction publique) - voitures de service partagées

## \* Candidatures

Les candidatures sont à adresser dès que possible et **au plus tard le 8 juillet 2026** à Monsieur le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, par voie numérique. Pour faciliter le traitement des candidatures, nous vous serions reconnaissants d'envoyer un seul document PDF rassemblant CV et lettre de motivation et de noter dans l'objet du courriel « Candidat **Energies renouvelables** - NOM PRENOM » à l'adresse suivante : [contact@pnr-rance-emeraude.bzh](mailto:contact@pnr-rance-emeraude.bzh)

Audition des candidats présélectionnés prévue **le 21 juillet**.

